

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A059-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A059

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - CPER 2007-2013 - Attribution d'une subvention pour l'opération "création d'une maison de l'économie et de la gestion" - Approbation d'une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et autorisation de signature

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliott - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Christian LOUIT
Co-rapporteur : Joël MANCEL

Thématique : Développement économique et emploi / Enseignement supérieur et recherche

Objet : CPER 2007-2013 - Attribution d'une subvention pour l'opération "création d'une maison de l'économie et de la gestion " - Approbation d'une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et autorisation de signature

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 20 février 2009 le Conseil Communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 16 M€ TTC et de crédits de paiement permettant l'engagement de sa participation au volet Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013.

Le présent rapport porte sur l'approbation et l'autorisation de signature de la convention avec l'Université d'Aix-Marseille pour le financement de l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion » pour un montant total de 2.700.000 Euros.

Exposé des motifs :

1 – Contexte.

Le 20 février 2009, le Conseil Communautaire a acté l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2009-1 à hauteur de 16 M€ TTC représentant 21 % du financement du volet Enseignement supérieur et recherche

des opérations du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, estimé à 75 millions d'Euros.

Le soutien de la CPA intervient sur 2 axes :

→ Le renforcement des pôles de compétence :

Les projets structurants du CPER 2007-2013 sur notre territoire concernent notamment, outre la création du centre de recherche en économie et gestion, objet de ce rapport, la création du campus de recherche sur la Méditerranée au Jas de Bouffan, la restructuration des formations en sciences juridiques et économiques et l'extension du centre des lettres et sciences humaines.

→ L'amélioration de la vie étudiante, par l'aide à la construction de logements étudiants, de locaux de vie étudiante, ainsi qu'à la création d'une médiathèque interuniversitaire.

Dans ce contexte, la CPA a été saisie par l'Université d'Aix-Marseille, maître d'ouvrage, d'une demande de financement pour l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion » sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence.

2 - Présentation de l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion ».

Les partenaires du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 ont reconnu la nécessité de mettre fin à l'éclatement géographique sur le site d'Aix-en-Provence des centres de recherche en économie et gestion rattachés à l'Université de la Méditerranée et à l'Université Paul Cézanne.

La création au 1er janvier 2012 de l'université d'Aix-Marseille a entraîné la fusion des deux facultés d'économie et de gestion préexistantes au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG) regroupant aujourd'hui 6200 étudiants.

Contexte général.

Dans le cadre de l'Opération Campus sur Aix-en-Provence, la FEG est appelée à s'implanter au sud du campus sur le site de la Pauliane où seront implantés trois bâtiments :

- un pour la formation et la vie de campus, réalisé en Partenariat public-privé (PPP),

- un pour la recherche : Maison de la Recherche en Economie gestion « MEGA», réalisé dans le cadre du CPER 2013,
- et un troisième, à financer, pour la Bibliothèque universitaire de la thématique.

La création de la Maison de l'économie et de la gestion répond à trois objectifs opérationnels :

a) Regrouper les équipes de recherche en un lieu fédérateur

Les différentes équipes de recherche en économie et gestion de l'AMU sont aujourd'hui localisées sur huit sites aixois et deux sites marseillais. Cette situation résulte de l'histoire de chaque laboratoire et des opportunités d'implantation.

Le regroupement de l'ensemble de ces équipes créera une situation favorable aux échanges entre laboratoires et renforcera leur visibilité nationale et internationale.

b) Offrir de bonnes conditions de travail aux chercheurs et aux doctorants

La situation actuelle des équipes est hétérogène selon les sites mais de façon générale, on observe un déficit du nombre de places pour accueillir les chercheurs et les doctorants dans de bonnes conditions. L'éclatement des équipes sur plusieurs sites ne facilite pas non plus la communication entre leurs membres.

La création d'un bâtiment neuf pour accueillir les équipes permettra d'offrir des conditions de travail équivalentes ainsi que des lieux communs de rencontre et de diffusion scientifique.

c) Participer à la création d'un nouveau site universitaire à Aix.

La Maison de la Recherche ne sera pas un bâtiment isolé, mais une des composantes d'un nouveau site universitaire dédié à l'économie et la gestion. Elle fonctionnera en relation étroite avec le bâtiment dédié aux formations qui sera construit dans une même phase opérationnelle et, à plus longue échéance, avec un centre de ressources documentaires.

Le site accueillera de plus une résidence universitaire (250 chambres) et des services associés. Cette proximité permettra de rapprocher les lieux d'enseignement et de recherche des lieux de vie de campus.

3 - Plan de financement et échéancier de la participation de la CPA.

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 prolongé d'un an, la Communauté du Pays d'Aix est sollicitée pour une participation à hauteur de 2.700 000 € nets de taxes à cette opération, estimée à 8.300.000 € toutes taxes comprises.

Le tableau ci-après indique le montant attendu de la participation financière de chaque partenaire de l'opération.

Partenaire	Montants en Euros
Conseil Régional PACA	2.800.000
C.P.A.	2.700.000
Conseil Général 13	2.000.000
Etat	800.000
TOTAL	8.300.000

Echéancier de la participation de la CPA.

Participation CPA	2014	2015	2018
2.700.000 €	100.000 €	1.900.000 €	700.000 €

4) Calendrier de l'opération.

Maison de l'économie et de la gestion	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Program-mation	Etudes – marchés	Travaux			Réception des travaux

L'échéancier prévisionnel de l'opération sera confirmé ou éventuellement modifié chaque année en fonction de l'état d'avancement du programme concerné, le bénéficiaire s'engageant à produire les justificatifs et à assurer la bonne exécution de l'opération.

A son achèvement, un bilan d'exécution au plan technique et financier, un procès verbal de réception des travaux, un compte-rendu de gestion et le double des

factures justifiant les mandatements correspondants, visées et certifiées par l'ordonnateur de l'Aix-Marseille Université, seront remis par l'AMU, maître d'ouvrage, avant paiement du solde.

Une production partielle des justificatifs entraînera un paiement partiel, en application du taux de la participation au montant des dépenses effectivement justifiées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil communautaire du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil communautaire du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2009_A029 du Conseil communautaire du 20 février 2009 autorisant l'ouverture d'une AP/CP pour la contribution de la CPA au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2007-2013 ;

Vu la délibération n° 2013/05/28-15 du Conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 28 mai 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement de 2.700.000 Euros à l'Université d'Aix-Marseille pour l'opération « Création d'une maison de l'économie et de la gestion » ;
- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée définissant les modalités de la participation financière de la CPA pour cette opération ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention de financement correspondant à cette opération avec l'Université d'Aix-Marseille ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la participation de la CPA sera versée selon les modalités présentées dans l'exposé qui précède ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget investissement de la Mission Enseignement Supérieur et Recherche - APCP N°2009-1 - 23-204112 qui présente les crédits suffisants ;



Création d'une Maison de l'Economie et de la Gestion

CONVENTION DE FINANCEMENT Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

La Communauté du Pays d'Aix représentée par Madame Maryse Joissains Masini, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 désignée dans ce qui suit par la Communauté du Pays d'Aix.

D'UNE PART

Et,

Aix-Marseille Université dont le siège est situé 58, Boulevard Charles Livon 13007 Marseille, représentée par son Président Monsieur Yvon Berland, ci-après dénommée Aix-Marseille Université.

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit.

Art. 1^{er} – Objet

1 – Historique et contexte.

Les partenaires du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 ont reconnu la nécessité de mettre fin à l'éclatement géographique sur le site d'Aix des centres de recherche en Economie et Gestion rattachés à l'Université de la Méditerranée et à l'Université Paul Cézanne. Initialement, 7 centres de recherche étaient concernés par ce projet. En raison du regroupement de plusieurs centres de recherche, ce sont aujourd'hui 4 et bientôt 3 centres de recherche de grandes tailles qui doivent être regroupés géographiquement.

Avec la fusion au 1er janvier 2012 de l'université de Provence (U1), l'université de la Méditerranée (U2) et l'université Paul-Cézanne (U3) et la création de l'Université d'Aix-

Marseille une réorganisation complète des entités de formations et de recherche a pu être initiée et la thématique « économie et gestion » fait désormais l'objet d'une restructuration importante qui permettra d'en améliorer la lisibilité.

La fusion des 3 Universités s'est également accompagnée de la fusion des deux facultés d'économie et de gestion (la Faculté d'Economie Appliquée et la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion) avec chacune des sites d'implantation à Aix et à Marseille. Cette fusion a donné naissance à la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG) qui regroupe aujourd'hui 6200 étudiants.

Dans le cadre de l'Opération Campus sur Aix, la FEG est appelée à s'implanter au sud du campus sur un site où seront implantés trois bâtiments FEG :

- un pour la formation et la vie de campus, réalisé en Partenariat public-privé (PPP),
- un pour la recherche : Maison de la Recherche en Economie gestion « MEGA», réalisé dans le cadre du CPER 2013
- et un troisième, à financer, pour la Bibliothèque universitaire de la thématique.

Le présent projet concerne la seule Maison de la Recherche en Economie gestion « MEGA», réalisé dans le cadre de l'actuel CPER.

2 – Objectifs généraux.

a) Regrouper les équipes de recherche en un lieu fédérateur

Les différentes équipes de recherche sont aujourd'hui localisées sur huit sites aixois. Cette situation résulte de l'histoire de chaque laboratoire et des opportunités d'implantation.

Le regroupement de l'ensemble des équipes de la thématique « sciences économiques et gestion » créera indiscutablement une situation favorable aux échanges entre laboratoires et renforcera sa lisibilité nationale voire internationale.

b) Offrir de bonnes conditions de travail aux chercheurs et aux doctorants

La situation actuelle des équipes est hétérogène selon les sites mais de façon générale, on observe un déficit du nombre de place pour accueillir les chercheurs et les doctorants dans de bonnes conditions.

L'éclatement des équipes sur plusieurs sites ne facilite pas non plus la communication entre leurs membres.

La création d'un bâtiment neuf pour accueillir les équipes permettra d'offrir à tous des conditions équivalentes ainsi que des lieux communs de rencontre et de diffusion scientifique.

c) Participer à la création d'un nouveau site universitaire à Aix

La Maison de la Recherche ne sera pas un bâtiment isolé, mais une des composantes d'un nouveau site universitaire dédié à l'économie et la gestion.

Elle fonctionnera en relation étroite avec le bâtiment dédié aux formations qui sera construit dans une même phase opérationnelle et, à plus longue échéance, avec un centre de ressources documentaires.

Le site accueillera de plus un ensemble de résidence universitaire (250 chambres) et des services associés. Cette proximité permettra de rapprocher les lieux d'enseignement et de recherche des lieux de vie de campus.

3 - Nature du projet – Justification

Le présent projet consiste en un regroupement des équipes de recherche en un lieu fédérateur.

La recherche universitaire à Aix en Provence est actuellement organisée au sein de 5 laboratoires :

- Le CERGAM – Centre d'étude et de recherche en gestion d'Aix Marseille
- CERGAM – ex GREFI Groupe de Recherche sur l'Entreprise, la Finance et l'International basé sur le site Forbin
- CERGAM – ex CAE Centre d'analyse Economique – basé sur les sites Schuman et Arbois
- CERGAM – ex CEROG, basé à Puyricard au sein de l'IAE
- CERGAM – ex CEROG- Management public – basé à l'IMPGT

- Le GREQAM – Groupement de recherche en économie quantitative
- GREQAM - Dépt Philosophie Economique – basé sur le site Forbin
- GREQAM – personnes habitant à Aix, basées au Château Lafarge

- DEFI – Département d'Economie et Finances Internationales, basé au Château-Lafarge

- Le CRET LOG – Centre Régional d'études Logistique, basé à l'IUT

- Le LEST– Laboratoire d'études des sciences du travail, basé à au 35 Jules Ferry

A l'échelle de la FEG, sont à noter deux implantations marseillaises importantes qui viennent compléter ces équipes :

- Le GREQAM basé à la Vieille Charité
- L'UMR 912 SE4S - Sciences Economiques & Sociales, Systèmes de Santé, Sociétés,

Art. 2. – Montant de la participation de la Communauté du Pays d'Aix.

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 prolongé d'un an, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de participer à hauteur de 2.700 000 € nets de taxes à cette opération, estimée à 8.300.000 € toutes taxes comprises.

Le tableau ci-après indique le montant attendu de la participation financière de chaque partenaire de l'opération.

Partenaire	Montants en Euros
Conseil Régional PACA	2.800.000
C.P.A.	2.700.000
Conseil Général 13	2.000.000
Etat	800.000
TOTAL	8.300.000

Art. 3. – Modalités de paiement

La subvention est attribuée à Aix-Marseille Université, maître d'ouvrage, en trois versements selon les modalités suivantes :

- premier versement de 100.000 Euros le 1^{er} juin 2014 sur présentation :
 - 1 - de l'ordre de service de démarrage
 - 2 - d'un justificatif faisant état de l'engagement des autres partenaires financiers au programme

- deuxième versement de 1.900.000 Euros au premier semestre 2015 sur présentation d'un rapport sur l'avancement des opérations attestant de l'engagement effectif et substantiel des opérations de construction de l'équipement

- versement du solde au cours du premier semestre 2018 sur présentation :
 - 1 - du procès-verbal de réception des travaux
 - 2 - d'un bilan d'exécution au plan technique et financier
 - 3 - des factures justifiant les mandatements correspondants, visées et certifiées par l'ordonnateur de l'Aix-Marseille Université. Une production partielle des justificatifs entraînera un paiement partiel, en application du taux de la participation au montant des dépenses effectivement justifiées
 - 4 – de l'attestation par Aix-Marseille Université qu'elle ne récupère pas la TVA sur cette opération
 - 5 - de l'état des mandatements des autres participations financières partenariales au programme.

L'aide sera versée au compte N°00001020067 clé RIB 80 ouvert au nom de l'agent comptable AMU auprès du trésor Public – code banque 10071 – code guichet 13000.

Art. 4. – Contrôle de l’opération

Aix-Marseille Université s’engage à faciliter tout contrôle des représentants de la Communauté du Pays d’Aix sur le compte d’emploi de la subvention accordée, notamment pour l’accès aux documents comptables bancaires et administratifs.

Toute modification importante du programme devra être acceptée par la Communauté du Pays d’Aix.

Le bénéficiaire établit annuellement un compte rendu de gestion de l’opération et l’adresse à la Communauté du Pays d’Aix à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Art. 5. – Communication

Aix-Marseille Université s’engage à faire connaître, sur l’ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Communauté du Pays d’Aix à cette opération, notamment par l’apposition de son logo durant la réalisation des travaux aux abords du chantier, lors de la livraison de l’ouvrage, de l’inauguration, etc.

Art. 6. – Notification et date d’effet

La Communauté du Pays d’Aix notifiera à Aix-Marseille Université la présente convention signée en faisant état de la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l’État.

La présente convention prendra effet à la date de cette notification.

Art. 7. – Reversement - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par la Communauté du Pays d’Aix en cas de non-respect des obligations mises à la charge d’Aix-Marseille Université et le remboursement de l’aide pourra être demandé.

La Communauté du Pays d’Aix se réserve le droit, après qu’Aix-Marseille Université en aura été prévenue par écrit, de mettre fin à son aide en cas de non-exécution totale ou partielle des engagements du bénéficiaire.

Le montant de l’aide pourra être arrêté au prorata des factures acquittées, en proportion de la partie du programme acceptée par la Communauté du Pays d’Aix.

Art. 8. – Responsabilité

L’aide financière apportée par la Communauté du Pays d’Aix à l’opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d’exécution.

Fait à Aix en Provence, en 4 exemplaires originaux

Le

Le Président de la Communauté du Pays
d'Aix

Le Président d'Aix-Marseille Université

Maryse JOISSAINS MASINI

Yvon BERLAND

Dûment habilité par délibération du Conseil
Communautaire n° 2014_ du 15 janvier 2014

- - -

Annexe 1 : Descriptif de l'opération.

Dossier d'expertise de l'opération MEGA du 31 mai 2013.

2013



MAISON DE LA RECHERCHE
SITE PAULIANE
DOSSIER D'EXPERTISE
PROGRAMMATION CPER 2007-2013

SOMMAIRE

I) Demande d'expertise

II) Description générale des objectifs et du contenu du projet

II - 1 Historique du projet

II - 2 Objectifs généraux

II - 3 Nature du projet, justification

II - 4 Choix du site et intégration au schéma directeur de développement du site

II - 5 Fonctionnement de la Maison de la Recherche

III) Contenu du projet

III - 1 Clauses administratives et juridiques

III - 2 Plan détaillé de financement

III - 3 Coût théorique de construction

III - 4 Coût de fonctionnement

III - 5 Surfaces

IV) Projet de localisation

IV - 1 Plans de situation

IV - 2 Urbanisme

I) DEMANDE D'EXPERTISE (pièces jointes)

Demande du chef d'établissement
Délibération du Conseil d'administration

II) DESCRIPTION GENERALE DES OBJECTIFS ET DU CONTENU DU PROJET

II – 1 Historique du projet

Ce projet présenté dans le cadre du CPER 2007-2013 visait à mettre fin à l'éclatement géographique sur le site d'Aix des centres de recherche en Economie et Gestion rattachés à l'Université de la Méditerranée et à l'Université Paul Cézanne. Initialement, 7 centres de recherche étaient concernés par ce projet. En raison du regroupement de plusieurs centres de recherche, ce sont aujourd'hui 4 et bientôt 3 centres de recherche de grandes tailles qui doivent être regroupés géographiquement.

Avec la fusion au 1^{er} janvier 2012 de l'université de Provence (U1), l'université de la Méditerranée (U2) et l'université Paul-Cézanne (U3) et la création de l'Université d'Aix-Marseille une réorganisation complète des entités de formations et de recherche a pu être initiée et la thématique « économie et gestion » fait désormais l'objet d'une restructuration importante qui permettra d'en améliorer la lisibilité.

La fusion des 3 Universités s'est également accompagnée de la fusion des deux facultés d'économie et de gestion (la Faculté d'Economie Appliquée et la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion) avec chacune des sites d'implantation à Aix et à Marseille. Cette fusion a donné naissance à la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG) qui regroupe aujourd'hui 6200 étudiants. Dans le cadre de l'Opération Campus sur Aix, la FEG est appelée à s'implanter au sud du campus sur un site où sera implantés trois bâtiments FEG, un pour la Formation et la vie de campus, réalisé en PPP, un pour la recherche : Maison de la Recherche en Economie gestion « MEGA », réalisé dans le cadre du CPER 2013 et un troisième, à financer, pour la Bibliothèque universitaire de la thématique.

Le présent projet concerne la seule Maison de la Recherche en Economie gestion « MEGA », réalisé dans le cadre de l'actuel CPER.

II – 2 – Objectifs généraux

Regrouper les équipes de recherche en un lieu fédérateur

Les différentes équipes de recherche sont aujourd'hui localisées sur huit sites aixois. Cette situation résulte de l'histoire de chaque laboratoire et des opportunités d'implantation.

Le regroupement de l'ensemble des équipes de la thématique « sciences économiques et gestion » créera indiscutablement une situation favorable aux échanges entre laboratoires et renforcera sa lisibilité nationale voire internationale.

Offrir de bonnes conditions de travail aux chercheurs et aux doctorants

La situation actuelle des équipes est hétérogène selon les sites mais de façon générale, on observe un déficit du nombre de place pour accueillir les chercheurs et les doctorants dans de bonnes conditions.

L'éclatement des équipes sur plusieurs sites ne facilite pas non plus la communication entre leurs membres.

La création d'un bâtiment neuf pour accueillir les équipes permettra donc d'offrir à tous des conditions équivalentes ainsi que des lieux communs de rencontre et de diffusion scientifique.

Participer à la création d'un nouveau site universitaire à Aix

La Maison de la Recherche ne sera pas un bâtiment isolé, mais une des composantes d'un nouveau site universitaire dédié à l'économie et la gestion.

Elle fonctionnera en relation étroite avec le bâtiment dédié aux formations qui sera construit dans une même phase opérationnelle et, à plus longue échéance, avec un centre de ressources documentaires.

Le site accueillera de plus un ensemble de résidence universitaire (250 chambres) et des services associés. Cette proximité permettra de rapprocher les lieux d'enseignement et de recherche des lieux de vie de campus.

II – 3 Nature du projet – Justification

Le présent projet consiste en un regroupement des équipes de recherche en un lieu fédérateur.

La recherche universitaire à Aix en Provence est actuellement organisée au sein de 5 laboratoires :

- ⊙ Le **CERGAM** – Centre d'étude et de recherche en gestion d'Aix Marseille
 - CERGAM – ex GREFI Groupe de Recherche sur l'Entreprise, la Finance et l'International basé sur le site Forbin
 - CERGAM – ex CAE Centre d'analyse Economique – basé sur les sites Schuman et Arbois
 - CERGAM – ex CEROG, basé à Puyricard au sein de l'IAE
 - CERGAM – ex CEROG- Management public – basé à l'IMPGT
- ⊙ Le **GREQAM** – Groupement de recherche en économie quantitative
 - GREQAM - Dépt Philosophie Economique – basé sur le site Forbin
 - GREQAM – personnes habitant à Aix, basées au Château Lafarge
- ⊙ **DEFI** – Département d'Economie et Finances Internationales, basé au Château-Lafarge
- ⊙ Le **CRET LOG** – Centre Régional d'études Logistique, basé à l'IUT
- ⊙ Le **LEST** – Laboratoire d'études des sciences du travail, basé à au 35 Jules Ferry

A l'échelle de la FEG, sont à noter deux implantations marseillaises importantes qui viennent compléter ces équipes :

- ⊙ Le GREQAM basé à la Vieille Charité
- ⊙ L'UMR 912 SE4S - Sciences Economiques & Sociales, Systèmes de Santé, Sociétés, basés rue Stanislas Torrens.

II-3-1 EA 4225 CERGAM – Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix Marseille

Description du laboratoire

Le CERGAM, EA 4225, rattaché à l'Ecole Doctorale de Sciences Economiques et de Gestion d'Aix Marseille ED372, résulte de la fusion des trois laboratoires en Management de l'ancienne université Paul Cézanne : CEROG EA 2188, GREFI, préalablement EA 899, CAE anciennement EA 898.

Dans le cadre de la nouvelle université d'Aix-Marseille AMU, il est rattaché à trois UFR

- la FEG (Faculté d'Economie et de Gestion),
- l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises)
- l'IMPGT (Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale).

Ce laboratoire axe ses recherches en management sur trois problématiques centrales dans le développement des performances et des organisations privées et publiques:

- Axe 1 : Stratégie, décisions et contrôle des organisations publiques et privées
- Axe 2 : Management des marques : services et produits
- Axe 3 : Management des espaces numériques de l'entreprise et des média

Ces thèmes fédèrent et déclinent les recherches en Management au sein de l'AMU. Le CERGAM dispose ainsi d'un des potentiels de recherche en Management les plus élevés en France.

Effectifs

Le CERGAM rassemble à ce jour (source : rapport AERES, novembre 2010)

- 94 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs
- 150 chercheurs, doctorants, ... non permanents
- 5 administratifs

Les effectifs sont répartis comme suit :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Services communs
Permanents	41	30	23	3
Non Permanents	82	41	27	2

Localisation actuelle

Le CERGAM est implanté sur 4 sites aixois

⊙ **Forbin**

L'équipe CERGAM occupe une surface de 385 m²

⊙ **Arbois**

L'équipe CERGAM occupe une surface de 330 m²

⊙ **IAE**

L'équipe CERGAM regroupe tous les enseignants-chercheurs de l'IAE. (les locaux n'ont pas été visités, ils sont estimés à 100 m²).

⊙ **IMPGT**

Les locaux de l'équipe CERGAM de l'IMPGT n'ont pas été visités, ils sont estimés à 50 m².

Perspectives d'évolution

Le regroupement entre le CERGAM et le CRET-LOG, impulsé une première fois en 2007, puis abandonné est de nouveau considéré comme « largement souhaitable » dans le rapport d'évaluation de l'AERES qui préconise, par ailleurs, de l'inscrire « dans la construction d'un pôle fort de recherche et d'enseignement en management à l'Université d'Aix-Marseille ». Le rapport souligne la complémentarité des thématiques de recherche ainsi que l'existence de réelles synergies scientifiques entre les deux équipes. Ce regroupement est fortement soutenu par l'Université de la Méditerranée.

II-3-2 UMR 6579 GREQAM – Groupement de Recherche en Economie Quantitative d’Aix Marseille

Description du laboratoire

Le GREQAM est né en 1994 de la fusion de différentes unités de recherches (le GREQE à Marseille ainsi que le CRIDESOPE et le LEQAM à Aix-en-Provence). Son statut légal est celui d’Unité Mixte de Recherche (UMR 7316) du CNRS.

Les domaines de recherches des membres du GREQAM couvrent toutes les disciplines de l’économie, et plus particulièrement la macro-économie, l’économétrie, la théorie des jeux, la philosophie économique et l’économie publique.

Le GREQAM est un centre de recherches dépendant de trois institutions :

- le CNRS (Centre National de la recherche Scientifique),
- l’Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, EHESS
- Aix-Marseille Université, AMU

Le GREQAM est organisé en quatre départements de recherche :

- Axe 1 : Microéconomie et économie publique
- Axe 2 : macroéconomie et économie internationale
- Axe 3 : économie et statistique
- Axe 4 : philosophie économique

Depuis mars 2011, le GREQAM fait partie, en collaboration avec le Defi, le Sesstim et l’Idep, du Labex AMSE.

Effectifs

Le GREQAM rassemblait en 2011 (source rapport AERES janvier 2011)

- 57 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs universitaires et autres
- 62 non permanents
- 14 administratifs

Les effectifs sont répartis comme suit :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Services communs
Permanents	22	13	13	9	14
Non Permanents	62				

Il compte à Aix :

- 19 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs universitaires et autres
- 4 non permanents
- 3 administratifs

Les chercheurs basés à Aix vont 3 jours par semaine à Marseille (réunion de laboratoire le lundi, séminaires et cours de masters les deux autres jours). Ils sont plus présents à Aix lors des vacances.

Localisation actuelle

L’implantation principale du GREQAM est à Marseille, il est cependant très présent à Aix sur deux sites : à Schuman 120 m2 (équipe Philosophie économique) et à Château-Lafarge

180 m2 (10 personnes des autres équipes habitant Aix et préférant un bureau à Aix plutôt qu’à Marseille). S’y ajoute sur chacun des deux sites des doctorants et les 3 personnels administratifs

Perspective d'évolution

Le GREQAM est un laboratoire dynamique en cours de d'évolution. Il s'étoffera bientôt de manière conséquente dans le cadre de sa fusion avec le DEFI.

L'obtention du Labex AMSE va créer des besoins supplémentaires en raison de l'arrivée d'un important nombre de doctorants et post doctorants étrangers bénéficiant d'une bourse du Labex. Ces besoins concernent à la fois Aix et Marseille.

II-3-3 EA 4265 DEFI – Centre de Recherche en développement économique et finance internationale

Description du laboratoire

Le DEFI, EA.4265, créé en 2008 est une unité de recherche de l'Université d'Aix-Marseille, installée à Aix-en-Provence. Ce laboratoire est issu de la fusion du CEDERS et du CEFI.

Le choix du DEFI face à la complexité des transformations économiques observées est de participer à la redéfinition nécessaire des politiques économiques et sociales dans le contexte d'une économie mondiale dynamisée par l'intégration financière, mais confrontée à la montée des inégalités de croissance et de développement. L'ambivalence du processus de globalisation et la montée des risques économiques qui l'accompagnent engendrent des interrogations scientifiques légitimes sur les réponses économiques et institutionnelles adaptées à ces changements majeurs.

Cette unité de recherche est organisée autour d'une direction et de deux départements :

- Développement, compétitivité et société
- Politiques macroéconomiques

Effectifs

Le DEFI rassemble (source : rapport AERES, février 2011)

- 30 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs
- 28 non permanents : chercheurs invités, doctorants, post doc, ...
- 4 administratifs

Localisation actuelle

Le DEFI est implanté sur le site de Château-Lafarge et occupe une surface utile de 352 m².

Perspectives d'évolution

Le DEFI va être intégré au GREQAM au cours de l'année 2012. L'équipe restera sur le site aixois. Ses effectifs seront confondus à ceux du GREQAM dans la Maison de la Recherche.

II-3-4 EA 881 CRET – LOG : Laboratoire universitaire de Recherche en Sciences de Gestion spécialisé en Logistique

Description du laboratoire

Depuis sa création en 1973, le CRET-LOG se consacre à la recherche académique et appliquée, tout d'abord en économie des transports et ensuite en gestion des entreprises. Portée par la volonté de faire évoluer la recherche en Sciences de Gestion, l'équipe du laboratoire, s'est très tôt consacrée à la logistique, spécialité émergente, au point d'en devenir la référence française du domaine.

La forte productivité de l'équipe scientifique dans des travaux de recherche innovants, les nombreux échanges professionnels avec des entreprises industrielles et de services, l'engagement du laboratoire au sein de réseaux publics ou professionnels, nationaux et internationaux ont fortement contribué à la notoriété de cette discipline des Sciences de Gestion.

Le CRET-LOG travaille principalement dans le domaine de la Logistique et du Supply Chain Management (SCM), du Management des Canaux de Distribution et des Stratégies Inter-Organisationnelles. Elle développe aussi un thème transversal aux trois principaux thèmes en lien avec le Développement Durable.

La recherche s'organise autour de six axes :

- Management logistique en milieu international ;
- Management de la firme, performances et création de valeur ;
- Stratégie des acteurs et « Supply Chain Management » ;
- Systèmes d'information et gestion des organisations ;
- Logistique, environnement et développement durable ;
- Socio-économie des transports et aménagement.

Effectifs

Le CRET-LOG rassemble (source : rapport AERES novembre 2010)

- 45 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs
- 34 non permanents
- 3 administratifs

Les enseignants chercheurs de ce laboratoire sont chargés de cours principalement sur le site de l'IUT au sein des masters rattachés au laboratoire et des filières de l'IUT

Localisation actuelle

Le CRET-LOG est implanté au sein de l'IUT d'Aix où il occupe une surface de 180 m2.

Perspectives d'évolution

Le CRET-LOG a souhaité en 2007 ne pas poursuivre le projet de regroupement avec le CERGAM.

Le rapport de l'AERES souligne l'importance relative de la formation dans le plan de charge des personnels du laboratoire qui nuit à la lisibilité de la recherche.

II-3-5 UMR 6123 LEST – Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail

Description du laboratoire

Le LEST est à l'origine (1969) une unité propre du CNRS, devenue UMR du CNRS et de l'Université depuis 2000.

Son objectif est de contribuer à la recherche sur le travail en regroupant sociologues et économistes.

Ce laboratoire a connu des mutations importantes de ses thématiques de recherche au cours du dernier quadriennal.

Effectifs

Le LEST rassemble (source : rapport AERES janvier 2011)

- 33 permanents : chercheurs et enseignants chercheurs universitaires et autres
- 38 non permanents : chercheurs, doctorants, ...
- 16 administratifs

Localisation actuelle

Le LEST est implanté à Aix sur le site du CNRS au 35 rue Jules Ferry.

Perspective d'évolution

Le LEST souhaite rester sur son site actuel et demande un ensemble d'aménagements de ses locaux.

UMR 7296 – LSIS – Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes

Description du laboratoire

Le LSIS est un laboratoire d'informatique de Saint-Jérôme à Marseille.

Effectifs

Le LSIS compte 7 personnes implantées à Aix.

Localisation actuelle

Le LSIS à Aix est présent sur le site Forbin.

Perspective d'évolution

Le LSIS souhaite conserver ces effectifs au sein de la Maison de la recherche en économie Gestion

II-3-6 Intérêt de la relocalisation des unités de recherche au sein de la maison de la recherche.

Le regroupement assurera une implication plus forte des unités dans les programmes nationaux voir internationaux concernant la thématique « sciences économiques et gestion ». Il permettra également un renforcement des échanges entre les unités mixtes de recherche et un accroissement de l'accueil de chercheurs français et étrangers.

Mise en cohérence et rationalisation des surfaces universitaires

Dans le cadre du schéma directeur Economie gestion les principes organisationnels retenus ont été les suivants

- Le maintien des bureaux d'enseignants chercheurs en proximité de leur lieu d'enseignement notamment concernant le Cergam (IMPGT et IAE)
- Le maintien de la localisation actuelle du LEST,
- Le regroupement de l'ensemble des autres sites géographiques Aixois à La maison de la recherche en Economie Gestion « MEGA » sur le site de la Pauliane. Le Bâtiment est conçu pour accueillir régulièrement l'ensemble des chercheurs en Economie gestion dans des locaux adaptés.

La MEGA accueillera donc au quotidien un effectif de 224 personnes. et l'ensemble des réunions et manifestations pour tous les laboratoires d'économie Gestion.

A l'issue de l'opération, les bâtiments de Château Lafarge et de la Vielle Charité seront remis à disposition des collectivités, Les surfaces des bâtiments Ferry et du site Schuman seront réaffectées aux sciences juridiques. A ce titre, les locaux ainsi libérés pourront être mobilisés par les nombreuses préparations aux concours et formations juridiques professionnalisantes portées par le Centre régional de formation à la profession d'avocat, la préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature, la préparation aux concours de la fonction publique, l'Institut supérieur d'études comptables, les licences de l'Institut de management public, la Formation continue en droit, et au pôle « Droit des transports ».

Conformément au schéma directeur du Plan Campus, le site Forbin sera affecté à des fonctions de logement étudiant assurées par le CROUS.

II-3-7 La Formation

La Faculté des sciences économiques et de gestion offre de nombreuses formations aux débouchés professionnels aussi variés qu'adaptés aux besoins des différents secteurs de l'économie.

❖ Formations à BAC+3 : généralistes et professionnelles

La faculté propose :

- Des **Licences généralistes** mention « Economie et Management », « Administration Economique et Sociale » et un parcours de « Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales (MASS)
- Une **Licence 3** « Gestion » dont l'objectif principal est de préparer l'étudiant à l'entrée dans des Master professionnels ainsi que
- 7 **Licences professionnelles**.

❖ Formations spécifiques de BAC+3 à BAC+5

Les formations spécifiques de la Faculté, à la fois sélectives et à visée professionnelle, sont organisées en complément de l'offre LMD de la Faculté.

- Le **Magistère ingénieur économiste** est un parcours spécifique d'excellence qui recrute à BAC+2 pour un diplôme de BAC+5 couplé avec celui d'un Master (voir plus bas). Ce diplôme, articulé autour d'une formation économique approfondie, propose des stages chaque année et la possibilité d'effectuer une partie des enseignements à l'étranger dans des Universités partenaires.
- Des **Diplômes d'Université** (D.U.) correspondant à des besoins spécifiques identifiés au niveau régional et pour lesquels il n'existe pas de diplôme nationaux (Licence ou Master)

❖ Formations Master à BAC +5

La Faculté d'Economie et de Gestion propose 12 mentions de Master avec 35 spécialités le plus souvent professionnelles.

II – 4 Choix du site et intégration au schéma directeur du développement du site

Le site de la Pauliane, au sud de l'Arc accueillera le nouveau campus des sciences économiques.

Il sera composé :

- d'un bâtiment enseignement et administration de la Faculté d'économie et gestion – FEG
- de la Maison de la Recherche, objet de ce document
- d'un centre de ressources documentaires spécialisé en économie
- d'un lieu de vie campus (restauration, services, ...)
- d'une résidence universitaire CROUS 350 places

Chaque composante fait l'objet d'opérations séparées avec des maîtres d'ouvrage et/ou des procédures différentes.

Le campus sera conçu dans le cadre d'une recherche de qualité environnementale sous la forme d'un éco-campus soucieux de la gestion des énergies et de l'eau notamment.

L'organisation des circulations et du stationnement sera globale. Le principe est celui d'un campus piéton et mode de circulation doux dans lequel les voitures ne circulent pas.

Le stationnement est aménagé soit hors site, soit à sa périphérie.

II – 5 Fonctionnement de la Maison de la Recherche

Les spécificités de la recherche aixoise

La Faculté d'Economie et Gestion d'Aix Marseille Université propose des formations similaires (niveau licence) à Aix et à Marseille et les enseignants-chercheurs de ses différents laboratoires sont amenés à enseigner successivement dans les deux villes.

De ce fait il leur arrive de passer des journées complètes sans pouvoir retourner dans leur laboratoire et ils sont demandeurs de postes de travail de passage dans la Ville où ils ne sont pas basés.

Si la gestion des spécialités Recherche des masters est actuellement très fusionnées avec celle des laboratoires (l'équipe administrative de chaque formation est le plus souvent implantée sur le site du laboratoire de rattachement avec des salles de TD), ce n'est pas le cas des spécialités professionnelles qui sont géographiquement éloignées des laboratoires de recherche auxquels elles sont adossées. Dans le cadre du nouveau campus de l'économie et de la gestion, les masters seront intégrés au bâtiment enseignement. Dans la Maison de la Recherche, les salles de travail de chaque équipe sont destinées à accueillir les étudiants de masters pour des séances ponctuelles avec les chercheurs, du travail sur logiciels spécifiques.

Principes généraux de fonctionnement de la Maison de la Recherche

La recherche en économie et gestion correspond à des locaux de type tertiaire : bureaux et salles de travail. L'organisation de chaque équipe est proposée sur le même principe.

La gestion de l'équipe (Directeur et administratifs ont des bureaux dédiés), les chercheurs permanents sont en bureaux doubles ou triple et les non permanents en salles de travail de quatre à six postes.

Chaque équipe a une salle de travail pour accueillir des personnes de passage que ce soit des visiteurs comme des membres de leurs équipes implantés de manière plus importante dans d'autres locaux.

Des moyens communs sont mis à la disposition de tous : un espace de diffusion/séminaire associé au lieu de convivialité et de détente ainsi que des salles de réunions, un espace pour les serveurs et des archives.

Les espaces communs

Un ensemble d'espaces sont mis en commun pour toutes les équipes.

Ils correspondent aux fonctions

- d'accueil
- de diffusion : séminaires, conférences...
- de convivialité et de communication
- de logistique des laboratoires : archives et local serveurs.

Les aspects administratifs de la vie des laboratoires sont gérés au sein de chacun et la gestion globale de la recherche est assurée par l'équipe administrative implantée dans le bâtiment enseignement.

L'espace de convivialité est un lieu important, car il contribue à la qualité de la vie quotidienne et offre un lieu de rencontre et de communication entre les équipes. Proche du hall et de la salle de séminaire il est utilisé lors des manifestations événementielles de la Maison de la Recherche. Un office vient compléter la salle de convivialité pour permettre l'organisation de buffets, voire de repas.

La salle de séminaires est un outil de diffusion scientifique qui donne une véritable lisibilité de la recherche en économie à Aix.

Les laboratoires

Les espaces dédiés à chaque équipe sont déclinés selon la même typologie de locaux afin d'offrir une grande souplesse d'évolution de l'usage de ces bureaux à l'avenir en fonction du devenir des équipes.

Ils se composent

- d'un pool de direction : responsable du laboratoire et secrétariat
- des bureaux doubles ou triples pour les chercheurs afin de proposer un poste de travail pour chaque personne.
- de salles de travail pour les doctorants, des séances ponctuelles avec les masters, des réunions d'équipe...

III) CONTENU DU PROJET

III – 1 Clauses administratives et juridiques

III – 1.1 Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demandera la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

III – 1.2 Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété Ville d'Aix en Provence avec un transfert à titre gratuit prévu vers l'Etat et affectation à l'Université d'Aix-Marseille.

III – 2 Plan détaillé de financement

Le montant global de l'opération s'élève à 8.6M€.

L'université d'Aix-Marseille, en application de l'instruction fiscale BOI 3A4-08, à la possibilité de récupérer la TVA sur les opérations de construction visant à permettre la mise en œuvre d'activités de recherche valorisable.

Le projet de la Maison de la recherche en Economie gestion entrant parfaitement dans ce cadre, l'université souhaite que ce dernier soit officiellement considéré comme hors taxes par les différents financeurs et qu'en conséquence, l'ensemble des engagements soit envisagé hors taxes.

III – 2.1 Travaux :

Le montant des travaux est estimé à **8.3 M€** :

Sources de financement CPER 2007-2013	Subventions
Conseil Régional	2 800 000 €
CPA	2 700 000 €
Conseil Général	2 000 000 €
Etat	800 000 €
TOTAL	8 300 000 €

III – 2.2 Equipement

- 1) Premier équipement du bâtiment est estimé à 0.3M€

Sources de financement CPER 2007-2013	Subventions
Etat	300 000 €
TOTAL	300 000€

III – 3 Coût théorique de construction

Le coût de la construction de la maison de la recherche est estimé à 8.3M€ (toutes tranches et Toutes Dépenses Confondues) (soit un coût moyen de 2 600 €/m² SHON).

Fiche détaillée d'opération ci-dessous.

III-4 Fonctionnement : Bilan prévisionnel d'activité

Le coût de fonctionnement du bâtiment à terme est estimé à 150 000 € annuel soit 50€/m²

III 5 Surfaces

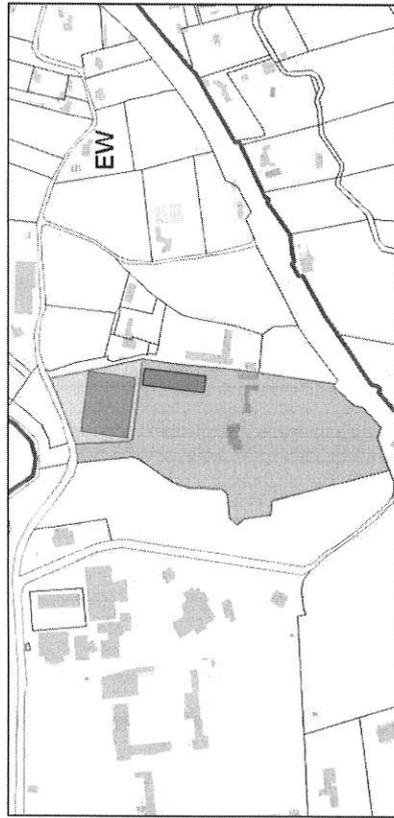
La surface utile globale de l'opération estimée à 2180 m² (surface shon de 3 200 m²) avec une répartition des surfaces telle que décrite ci-dessous :

IV) PROJET DE LOCALISATION

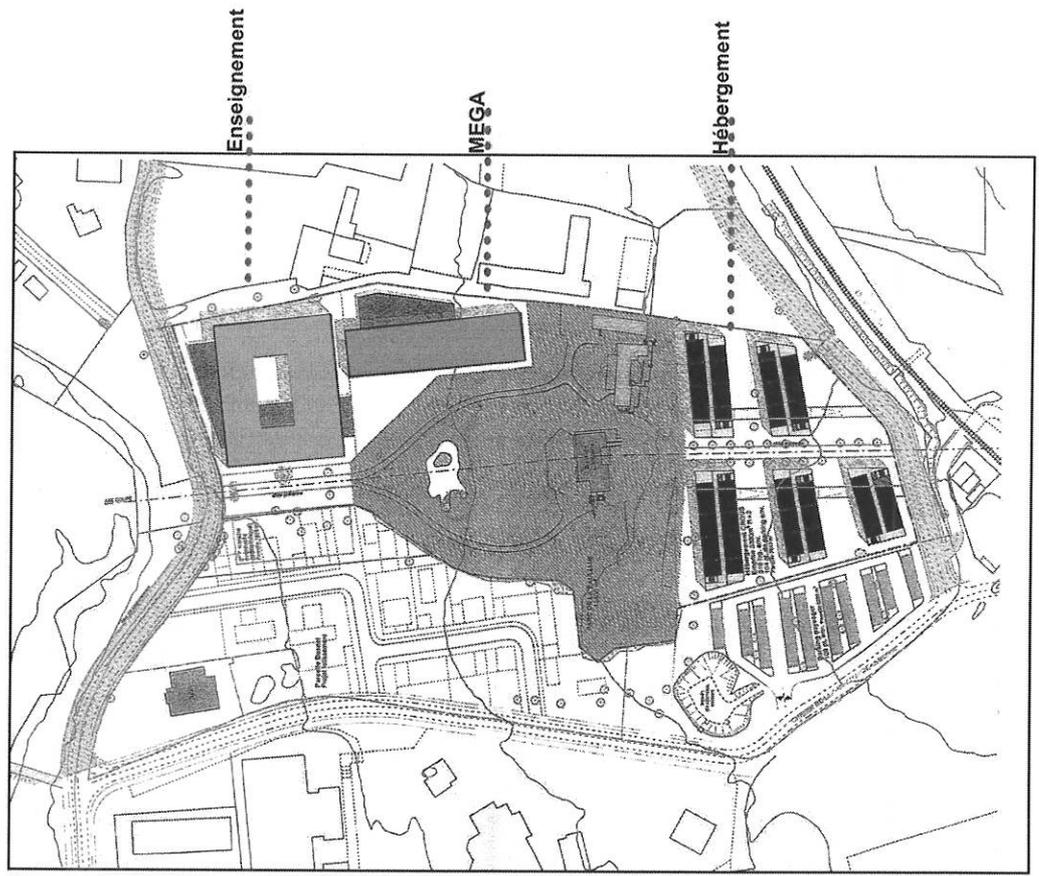
IV – 1 Plans de situation

Implantation du projet MEGA

Enseignement: parcelle EW n° 48
Recherche: parcelle EW n° 49



Surface de la parcelle affectée au bâtiment Recherche: 3 324 m²



IV – 2 Urbanisme

L'implantation du bâtiment de la maison de la recherche est située sur le site Pauliane à Aix en Provence

- ❖ **Propriétaire foncier :**
 - Patrimoine Ville d'Aix en Provence avec transfert à l'Etat avec affectation au MESR.
- ❖ **Données cadastrales :**
 - Parcelle cadastrale : EW N° 49
- ❖ **Dimensions et situation du terrain :**
 - Terrain d'une surface de 3324 m²
- ❖ **Contraintes du site :**
 - Hauteur maximale 12 m
 - Cos : non règlementé
- ❖ **Capacité constructive du terrain :**
 - Terrain d'assiette : 3 342 m²
 - Bâtiment préfiguré sur 2 niveaux soit 12 m de hauteur maximale
 - Surface au sol à construire : 1 500 m²
- ❖ **Réseaux :**
 - Les réseaux seront disponibles en bordure de parcelle (travaux de viabilisation réalisés par la SEMEPA)

IV) PLANNING PREVISIONNEL

- Expertise mai 2013 :
- Mise en place des conventions septembre-décembre 2013
- Programmation septembre – décembre 2013
- Etudes janvier 2014- juin 2015
- Travaux juillet 2015-oct 2017

Opération Maison de la Recherche

Fiche de financement

Opération MEGA valeur avril 2013	TOTAL HT
1- Travaux hors VRD estimation valeur 2012	4 800 000
Travaux VRD, aménagement, viabilisation (10%)	470 000
2- Aléas 8% du coût des travaux	421 600
3- Honoraires techniques (valeur 2012)	977 660
Etudes préalables	
Programme	100 000
Etudes techniques et sécurité	45 000
Maîtrise d'œuvre (12%)	632 400
Coordinateur de système de sécurité incendie (0,6%)	31 620
OPC 1,2%	63 240
Contrôleur technique (1%)	52 700
Coordonnateur sécurité santé (1%)	52 700
4- Aléas sur honoraires 3% du coût des honoraires	29 330
5- Etudes et frais complémentaires	185 000
1% artistique 1%	48 000
Frais de publicité et tirages	12 000
indemnités concours	120 000
Frais de jury de concours	5 000
6- Assurances 1,5% du coût des travaux et aléas TTC	72 000
MONTANT DE L'OPERATION (1+2+3+4+5+6)	6 955 590
8- Actualisation - Révisions	1 339 718
Construction 5 ans 4, % des travaux et aléas	1 138 320
Sur honoraires 5 ans 4%	201 398
MONTANT TDC Opération d'infrastructure	8 295 307,76
Equipement : 300 000 €	300 000,00
Montant Projet MEGA	8 595 307,76

Opération Maison de la Recherche

Tableau de surfaces

MAISON DE LA RECHERCHE		2 177 m ²		224		3 200 m ²
ESPACES COMMUNS		1 432 m ²				626 m ²
Hall - entrée générale		1	40 m ²	pm	RDC	SU minimale, hors surface de circulation comptée dans la SHON
Loge-accueil-courrier-standard	1	1	12 m ²	12 m ²	RDC	avec guichet sur hall
Salles de séminaires et réunions						
Salle de séminaires		60	80 m ²	80 m ²	RDC	60 places sol en pente, accès PMR, ...
Salle de réunion		20	40 m ²	160 m ²	RDC	proche de la salle de séminaires
Espace de réception						
Office traiteur		1	10 m ²	10 m ²	RDC	
Espace de convivialité		80	80 m ²	80 m ²	oui RDC	90 pers debout. Peut se prolonger sur l'ext par une terrasse abritée
Annexes fonctionnelles						
Local rangement matériel / mobilier		1	10 m ²	10 m ²	oui RDC	lié aux espaces séminaires et réunions
Local serveurs				20 m ²		
Archives des laboratoires				60 m ²		
Sanitaires de proximité		1	pm	pm	non RDC	à dimensionner suivant effectifs. Compris dans rapport SHON/SU
CERGM		41 308 m ²		41 pers. (19 E/C, 20 doct, 3 IATOS)		462 m ²
Direction équipe						
Bureau direction	1	1	15 m ²	15 m ²	oui	
Bureau secrétariat	2	1	15 m ²	15 m ²	oui	
Espaces chercheurs						
Bureau double	2	4	16 m ²	64 m ²	oui	
Bureau triple	3	4	22 m ²	88 m ²	oui	
Bureau / salle de travail		6	24 m ²	48 m ²	oui	réunion de travail informelle, accueil temporaire d'invité,
Salles de travail doctorants						
	6	3	24 m ²	72 m ²	oui	6 postes de travail
Annexes fonctionnelles						
Espace repro / courrier		1	6 m ²	6 m ²	non	1 photocopieur, cases courrier, placard fournitures
GREQAM		101 720 m ²		101 pers. 62 E/C, 32 doct, 7 IATOS)		1 044 m ²
Direction						
Bureau direction	1	1	15 m ²	15 m ²	oui	
Bureau secrétariat	2	1	15 m ²	15 m ²	oui	
Espaces chercheurs						
Bureau double	2	13	16 m ²	208 m ²	oui	
Bureau triple	3	14	22 m ²	308 m ²	oui	
Bureau / salle de travail		4	24 m ²	48 m ²	oui	petite réunion de travail informelle, accueil temporaire d'invité,
Salles de travail doctorants						
	6	5	24 m ²	120 m ²	oui	6 postes de travail
Annexes fonctionnelles						
Espace repro / courrier		1	6 m ²	6 m ²	non	1 photocopieur, cases courrier, placard fournitures
CRET LOG		82 553 m ²		82 pers. (45 E/C, 34 doct, 3 IATOS)		830 m ²
Direction équipe						
Bureau direction	1	1	15 m ²	15 m ²	oui	
Bureau secrétariat	2	2	15 m ²	30 m ²	oui	
Espaces chercheurs						
Bureau double	2	7	16 m ²	112 m ²	oui	
Bureau triple	3	9	22 m ²	198 m ²	oui	
Bureau / salle de travail		6	24 m ²	48 m ²	oui	petite réunion de travail informelle, accueil temporaire d'invité,
Salles de travail doctorants						
	6	6	24 m ²	144 m ²	oui	6 postes de travail
Annexes fonctionnelles						
Espace repro / courrier		1	6 m ²	6 m ²	non	1 photocopieur, cases courrier, placard fournitures
LSIS		7 54 m ²		7 pers. (7 E/C)		78 m ²
Espaces chercheurs						
Bureau double	2	2	16 m ²	32 m ²	oui	
Bureau triple	3	1	22 m ²	22 m ²	oui	
EQUIPES HORS SITE AIXOIS		10 56 m ²				81 m ²
Espaces chercheurs						
Bureau de passage	2	2	16 m ²	32 m ²	oui	
Bureau / salle de travail		6	24 m ²	24 m ²	oui	petite réunion de travail informelle, accueil temporaire d'invité,
LOGISTIQUE DU BATIMENT		1 54 m ²				78 m ²
Service technique						
Bureau responsable du site	1	1	12 m ²	pm	oui	en liaison avec équipe du bât formation dans bâtiment formation
Reprographie centrale						
Entretien maintenance						
Stockage relais		1	10 m ²	10 m ²	non	
Stockage mobilier, matériel HS, ...		1	20 m ²	20 m ²	non	
Entretien ménage						
Locaux ménage		3	4 m ²	12 m ²	non	à répartir dans chaque niveau
Vestiaires		2	6 m ²	12 m ²	non	
CIRCULATIONS, DEGAGEMENTS ET SANITAIRES		0 m ²				comptés dans la SHON
LOCAUX DU BATIMENT		0 m ²				comptés dans la SHON
Répartiteur info						
Sous-station				pm		en liaison avec bâtiment existant
Local électricité				pm		en liaison avec bâtiment existant
Traitement air				pm		raccordement à définir
autres ...				pm		
ESPACES EXTERIEURS						0 m ²
Terrasse aménagée / réception				100 m ²		en liaison avec l'espace de réception
Abords et accès						traitement de la liaison avec le bâtiment formation
Traitement rétention eaux pluviales						aire de service (livraisons, poubelles)
Aménagement paysager complémentaires						selon PLU
						Abords du bâtiment en harmonie avec traitement existant.

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - CPER 2007-2013 - Attribution d'une subvention pour l'opération "création d'une maison de l'économie et de la gestion " - Approbation d'une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et autorisation de signature

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014